**18 Des politiques commerciales divergentes gérées par l’OMC**

**SYNTHÈSE RÉDIGÉE**

À l’échelle internationale, on observe d’importants échanges de biens et de services entre les pays. De tels échanges se sont développés car ils profitent à certains pays. Cependant, ils peuvent aussi présenter des inconvénients pour d’autres pays. C’est la raison pour laquelle chaque État cherche à réguler les échanges internationaux de biens et de services afin d’en tirer profit sans en subir les désagréments éventuels. La régulation des échanges internationaux fait également l’objet d’une attention particulière au niveau supranational au sein d’une organisation spécialisée : l’OMC (Organisation mondiale du commerce).

**1 Les effets du commerce international**

Le commerce international permet aux consommateurs de réduire les prix auxquels ils achètent leurs biens mais aussi d'en augmenter la variété. Les échanges internationaux permettent aussi à chaque pays de se spécialiser dans la fabrication des produits qu’il maîtrise le mieux (meilleure technique productive, disponibilité des matières premières, coût de production plus faible). Il revend alors ces produits à d’autres pays qui ne savent pas les fabriquer eux-mêmes ou les fabriquent moins bien, ou avec des coûts supérieurs. Dans le cas de la France, les biens les plus exportés vers d’autres pays (**exportations**) sont issus du secteur de la construction aéronautique, du secteur du luxe (parfums et cosmétiques) et du secteur de l’industrie pharmaceutique. *A contrario*, la France importe en provenance d’autres pays (**importations**) des produits pétroliers et du gaz, des biens d'équipement et des automobiles.

Toutefois, les effets de ces échanges de biens et de services ne sont pas uniquement positifs. Ainsi, le commerce international peut exacerber la concurrence entre les pays et inciter certains d’entre eux à pratiquer une concurrence déloyale. Cette forme de concurrence rend des entreprises plus compétitives face à leurs concurrents sur le marché international mais s’appuie sur des pratiques contestables telles que le dumping qui permet de vendre un produit à un produit artificiellement bas (par exemple lorsqu'un pays subventionne les pertes de ses entreprises). La concurrence peut aussi être déloyale lorsqu'un pays adopte des normes sociales ou environnementales peu contraignantes qui permettent à ses entreprises de produire à moindre coût et de gagner en compétitivité sur les marchés internationaux. Ainsi, les faibles rémunérations et les mauvaises conditions de travail dans certains pays ou la pollution engendrée par la production de certains biens sont des conséquences négatives du commerce international. De plus, si les échanges internationaux ont contribué à réduire les inégalités entre les pays, on constate qu’ils ont tendance à augmenter les inégalités au sein de chaque pays. La mondialisation aurait ainsi davantage bénéficié aux classes moyennes des pays émergents qu’aux classes moyennes des pays développés dont les revenus ont stagné depuis plusieurs décennies.

**2 Des politiques commerciales d’ouverture ou de restriction aux échanges**

Les échanges internationaux de marchandises ont explosé depuis 1980. Cette progression a connu un point d'arrêt avec la crise financière de 2008. Depuis, l'évolution du commerce est irrégulière. Après le recul observé pendant la crise du Covid-19, ils ont connu un rebond depuis 2021 malgré le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Cependant, l’existence de crises économiques n'est pas le seul facteur explicatif des évolutions du rythme des échanges. En effet, chaque pays cherche à réguler ses échanges avec le reste du monde afin d’en tirer le plus de bénéfices possibles et d’en réduire les désagréments éventuels. On qualifie de **politique protectionniste** les pratiques visant à privilégier les produits nationaux au détriment des produits importés. De telles politiques sont mises en place avec l’objectif de favoriser les produits nationaux et donc de soutenir l’emploi et l’activité économique d’un pays. Le renoncement au **libre-échange** comporte des risques puisqu’il réduit la variété des biens accessibles pour les consommateurs ainsi que la concurrence et l’innovation. Une autre conséquence, plus grave, est d’augmenter le prix des biens achetés par les consommateurs et de réduire par conséquent leur pouvoir d’achat.

Pour réguler les échanges et mettre en place des politiques protectionnistes, les pays peuvent utiliser des barrières tarifaires sous la forme de droits de douane qui augmentent le prix des biens importés. Ils peuvent aussi utiliser diverses mesures non tarifaires (quota, embargo, norme, procédures administratives lentes et complexes, obligation de contenu local…) qui contribuent à limiter les échanges commerciaux.

Le recours au protectionnisme comporte des risques lorsque les partenaires commerciaux déclenchent une guerre commerciale. Dans cette situation, les pays se ferment progressivement aux échanges, ce qui pénalise la croissante, réduit la variété de biens à disposition des consommateurs et augmente leur prix.

Depuis 2018, la Chine et les États-Unis ont traversé plusieurs périodes de tensions commerciales pendant lesquelles chacun a alternativement relevé ses droits de douane pour freiner les importations de produits étrangers à l’intérieur de ses frontières.

**3 Une organisation mondiale des échanges internationaux**

L’Organisation mondiale du commerce (OMC) a pour mission d’organiser et de réglementer le commerce international en réduisant les obstacles aux échanges dans le cadre de négociations d’accords multilatéraux de libre-échange qualifiées de rounds (ou cycles, le dernier en date est le cycle de Doha). L’OMC a été créée en 1995 pour succéder à l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en vigueur depuis 1947. Les 164 pays membres de l’OMC représentent plus de 98 % du commerce mondial.

Les accords de l’OMC reposent sur des principes de non-discrimination entre pays membres (la clause de la nation la plus favorisée oblige chaque pays à étendre à l’ensemble des membres de l’OMC les avantages qu’elle aurait pu accorder à l’un d’entre eux ; la clause du traitement national oblige à traiter de manière égale les produits nationaux et les produits importés), de concurrence loyale, d’encouragement du développement économique et de protection de l’environnement.

Des conflits peuvent naitre entre les membres de l’OMC en cas de désaccord sur l’interprétation d’un accord ou lorsqu’un pays considère que la politique commerciale mise en œuvre par un autre membre de l’organisation viole les accords de l’organisation. Dans cette situation, l’OMC a prévu l’existence d’un Organe de règlement des différends (ORD) et oblige ses pays membres à y exposer tout litige commercial avec un autre membre de l’organisation. Cette procédure de l’OMC est fondée sur des règles clairement définies et assorties d’un calendrier pour l’examen de l’affaire.

Ces dernières années, on constate une multiplication des difficultés de fonctionnement au sein de l’OMC. Depuis 2001, aucun nouvel accord global multilatéral n’a été approuvé par l’OMC. Au-delà de la défiance croissante à l’égard du libre-échange, c’est surtout le mode de fonctionnement de l’OMC qui freine la conclusion d’accords. Pour prendre ses décisions, l’OMC privilégie en effet le consensus de l’ensemble de ces 164 membres. Devant la difficulté de trouver des accords pouvant satisfaire simultanément 164 pays, de plus en plus de pays négocient des accords commerciaux bilatéraux (entre deux pays ou groupes de pays seulement) en dehors du cadre de l’OMC. Actuellement, l’ORD connait également de graves difficultés de fonctionnement en raison de l’exercice d’un droit de veto, exercé par les États-Unis, sur le renouvellement des membres de l’ORD dont le mandat est arrivé à son terme. Dans la situation actuelle, il n’y a plus assez de juges pour régler les différends entre pays membres de l’OMC et l’ORD est paralysé.